



LE BUDGET COMMUNAL



Février 2022



VILLE DE GUIPAVAS

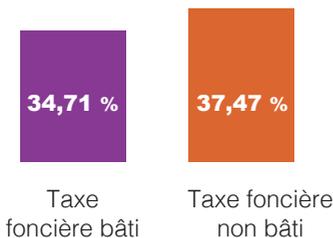
QUELLES SONT LES PRIORITÉS DÉFINIES POUR 2022 ?

Le budget primitif 2022 a été construit autour de quatre axes prioritaires :

- transformer la commune par le biais d'un programme d'investissement dynamique sur la période 2022-2026;
- répondre aux attentes de nos concitoyens en respectant les enjeux et orientations définis dans le rapport d'orientation budgétaire ;
- continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement ;
- garder une dette soutenable.

LA FISCALITÉ 2022

TAUX DES IMPÔTS LOCAUX



Pour répondre à la programmation de plus de 30 Millions d'investissement sur la période 2022-2025, le taux de la taxe sur le foncier bâti passe de 32,44 % à 34,71 %, celui de la taxe sur le foncier non bâti reste inchangé.

VISION GLOBALE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le montant du budget primitif 2022 s'élève à **23 508 100 €** et se décompose de la manière suivante :

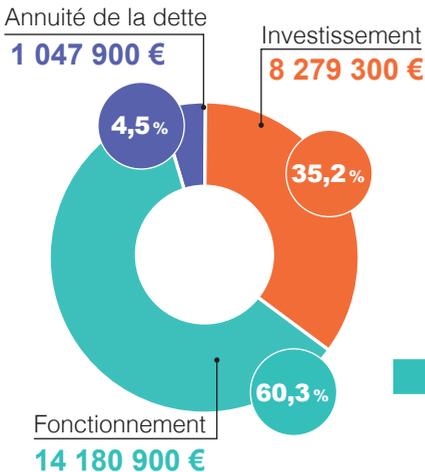
- section fonctionnement : 14 180 900 €
- section investissement : 8 279 300 €

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

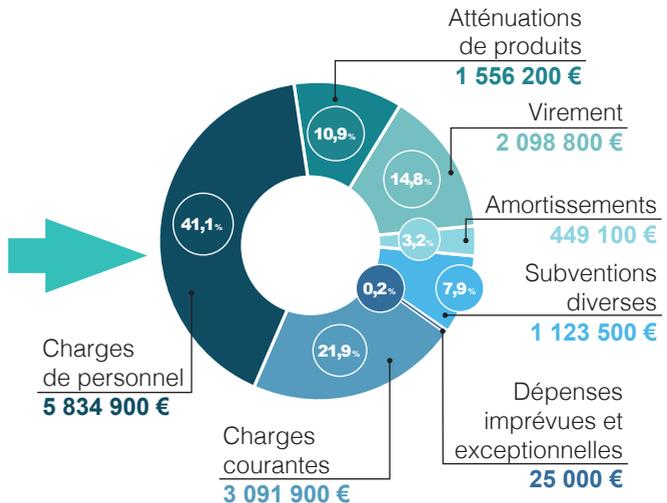
La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours pour un montant de 8 279 300 €.

L'annuité de la dette comprend les intérêts (183 200 €) et le remboursement en capital des emprunts (866 000 €) pour l'année en cours. Dans la présentation ci-dessous, ces montants sont déduits des sections investissement et fonctionnement.

BUDGET 2022 : 23 508 100 €



BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022 : 14 180 900 €



EXTRAITS DES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DE 2022

AFFAIRES SCOLAIRES

- cuisine centrale : acquisition du foncier et démarrage des travaux (1 100 K€)
- groupe scolaire Jacques Prévert : démarrage des travaux (1 130 K€)
- groupe scolaire de Kérafloc'h : travaux d'étanchéité de la toiture (100 K€)
- mutualisation des écoles Kerafur et Louis Pergaud :
 - études de maîtrise d'œuvre (250 K€)
- groupe scolaire Hénensal

AFFAIRES CULTURELLES

- Alizé : études de programmation en vue de sa modernisation (45 K€)
- église : études relatives aux travaux de restauration (35 K€)
- salle Jean Monnet : mise aux normes de la cuisine (100 K€)
- Awena : acquisition de fonds documentaire (70 K€)

SPORT

- espace Yves Kerjean à Coataudon : démarrage des travaux (1140 K€)
- réalisation d'une aire de jeux urbaine-skatepark à Pontanné (300 K€)
- halle du Moulin Neuf : finalisation des travaux de rénovation et de réalisation d'un local de rangement (97 K€)
- stade Éric Lamour : finalisation des travaux de mise en conformité (107 K€)

DIVERS

- acquisition de portiques anti-intrusion (90 K€)

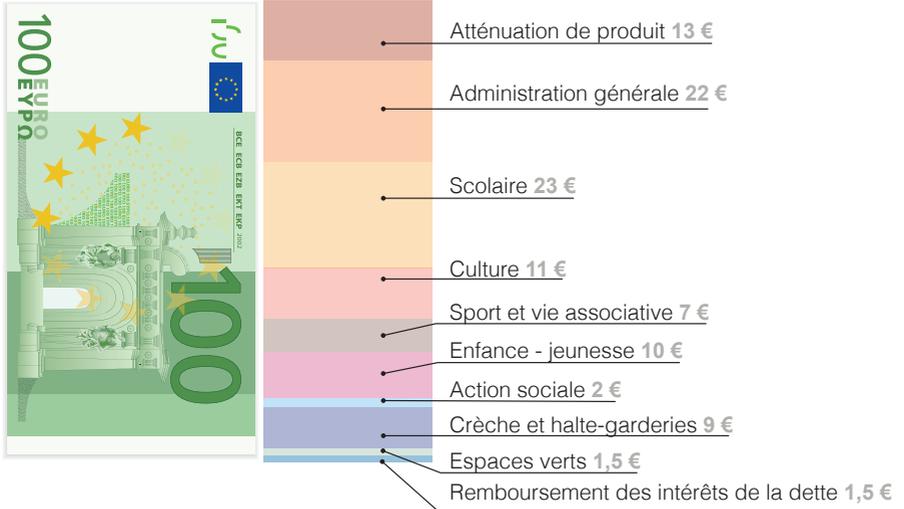


*1 K€ = 1 000 €

RÉPARTITION POUR 100€ DE DÉPENSES

Comment sont réparties les dépenses inscrites au budget 2022 ?

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

